

Nouvelles modalités d'accès aux déchèteries du SMEEOM moyenne Garonne

A partir du mois de **novembre 2022**, de nouvelles modalités d'accès vont être mises en place pour les déchèteries de

Beaumont de Lomagne, Lavit et Montaigu de Quercy.

Ce qui va changer

- Au revoir la carte d'accès verte, et bonjour le pass d'accès avec QR code !



- Dorénavant, votre inscription sera à effectuer directement sur le site

www.smeeom-moyennegaronne.fr

Attention, à partir du **2 mai 2023**, l'accès ne sera plus autorisé avec l'ancienne carte d'accès verte (ou jaune).

- Le nombre de passages **gratuits** annuels pour les particuliers est dorénavant limité à **24** par foyer, soit l'équivalent de deux passages par mois, répartis comme vous le souhaitez.
A partir du 25^{ème} passage, les tarifs de dépôts de certains déchets seront les mêmes que pour les professionnels (consultables sur notre site internet).

Pourquoi ce changement ?

Ce nouveau système a plusieurs avantages :

- Tout d'abord les agents d'accueil seront libérés du temps passé à gérer les inscriptions.
- Ils seront donc bien plus disponibles pour vous indiquer le meilleur de tri possible pour vos déchets.

- En limitant les apports gratuits des particuliers, nous les invitons ainsi à « massifier » les apports afin de désengorger les déchèteries.
- Mieux vaut venir un peu moins souvent mais avec un peu plus de déchets.

- Le service des déchèteries est financé par le biais des impôts (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères prélevée sur la taxe foncière) payés par les habitants du territoire.
Sans réel contrôle d'accès, des usagers extérieurs au territoire du SMEEOM (qui ne subventionnent pas notre service par le biais de leurs impôts) peuvent venir déposer des déchets faisant ainsi augmenter la facture de traitement de ces déchets pour les habitants du territoire.
- Nous nous assurons, par le biais de ce nouveau système, que vos impôts soient utilisés pour vos déchets et non ceux des voisins.

- Plus de problème de carte perdue et donc moins de plastique dans la nature !
- Le pass d'accès est accessible à tout moment via le compte usager, depuis un smartphone ou un ordinateur.

Tous ces avantages vont dans le sens des économies et de la planète :

- Plus d'achats de cartes en plastique grâce la dématérialisation de celle-ci ;
- Moins de plastique utilisé et donc rejeté dans la nature ;
- Des déchets mieux triés grâce à une présence renforcée de l'agent aux côtés des usagers ;
- Un service réservé aux usagers financeurs.

Les nouvelles conditions d'accès en résumé

Inscription obligatoire pour tous sur le site www.smeeom-moyennegaronne.fr *

L'utilisateur est responsable de l'utilisation qui sera faite de son QR code.

	Limitation annuelle	Limitation hebdomadaire	Tarifs
Particuliers & Associations	24 passages gratuits par an. A partir du 25 ^{ème} : facturation aux mêmes tarifs que les professionnels	4 passages par semaine sur l'ensemble de nos déchèteries. Chaque passage est limité à un volume 3m³ maximum.	Uniquement à partir du 25^{ème} passage : Encombrants : 30€/m ³ Déchets verts : 10€/m ³ Gravats : 10€/m ³ Bois : 15€/m ³ DDS hors EcoDDS : 2€/kg Plâtre : 10€/m ³ Autres déchets : gratuit
Professionnels	Passages non limités mais facturés en fonction de la nature des apports.		Encombrants : 30€/m ³ Déchets verts : 10€/m ³ Gravats : 10€/m ³ Bois : 15€/m ³ DDS hors EcoDDS : 2€/kg Plâtre : 10€/m ³ Autres déchets : gratuit
Services publics	Pas de limitation.		Gratuit pour tous les apports

* : Formulaire papier disponible à la déchèterie pour les personnes ne disposant pas d'un accès internet.

Vous vous posez des questions sur les nouvelles modalités d'accès ? Vous n'arrivez pas à compléter votre demande d'accès ? Contactez-nous par mail à l'adresse suivante : decheteries.smg@info82.com